

n'augmentaient pas les subsides ni les impôts perçus de la population. Par ailleurs, j'ai également émis l'opinion que le Sénat ne devait pas à la légère ni sans y avoir mûrement réfléchi, chercher à modifier les termes d'une loi de finances, de façon à porter sensiblement atteinte à l'équilibre des voies et moyens. Tout en gardant au Sénat ses prérogatives constitutionnelles, je vais, pour ma part, continuer à respecter ce principe important, même si je fais partie de l'opposition.

Enfin, honorables sénateurs, j'ose faire observer que notre Chambre, si je comprends bien les intentions des auteurs de la Confédération, doit tenir compte des directives politiques des partis. Toutefois, dans cette enceinte, elles ne s'imposent pas avec rigueur. Il entre dans nos échanges de vue et délibérations importantes un élément juridique ou quasi juridique que nous admettons tous et qui, je l'espère de tout cœur, continuera à jouer. Un très grand sénateur, l'honorable Raoul Dandurand, a dû remplir, successivement, durant son séjour au Sénat, les fonctions de chef de l'opposition et de leader du Gouvernement, tout comme mon ami l'honorable sénateur Haig en ce moment; c'est une étrange coïncidence. Chose étrange également, je fais l'expérience inverse. Je cite les paroles de notre distingué prédécesseur dans

les deux postes, le sénateur Dandurand, comme on les retrouve dans le compte rendu du Sénat en date du 12 février 1936:

Les auteurs de la Confédération comptaient que le Sénat ne ferait pas double emploi avec la Chambre des Communes... si nous pensions et agissions ainsi notre utilisé en tant que seconde Chambre serait nulle. Le Sénat n'est pas une autre Chambre des communes. Nous nous tenons au-dessus des divisions bien marquées de parti que l'on trouve dans l'autre Chambre et nous abordons toutes les questions avec le désir de faire de notre mieux pour le bien général du pays.

Honorables sénateurs, je ne crois pas pouvoir ajouter autre chose sans amoindrir la portée de ce que j'ai déjà dit. Je répète simplement que durant tout le temps où j'ai occupé le poste de leader du Gouvernement au Sénat, j'ai été l'objet de la plus grande courtoisie et j'ai reçu la meilleure collaboration de la part de l'honorable sénateur qui occupe maintenant ce poste. Je puis assurer à la Chambre que je tâcherai de témoigner en toute circonstance au leader du Gouvernement la même courtoisie et la même collaboration.

Des voix: Bravo!

(Sur la motion de l'honorable M. Haig, la suite du débat est renvoyée à une date ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.